

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

21 janvier 2021

PRESENTS : Messieurs Jean-Jacques LAVALLADE, Sylvain BREGEON, Jean-Pierre TRIJAU, David BRIMEAUD, Richard ZUCCHI, Michel COURARIE, Mesdames Catherine PEROUX, Valérie DUTROP, Carla KEIMPEMA, Nolwen DESGRANGES.

ABSENT : Monsieur Jacques MORELLET

Le Conseil Municipal s'est réuni le 21 janvier 2021 à 20h30, en séance ordinaire, à la Mairie, sur convocation de M. Jean-Jacques LAVALLADE, adressée à tous les conseillers le 14 janvier 2021 et affichée le même jour.

ORDRE DU JOUR :

- Pacte de Gouvernance Communauté de Communes
- Convention adhésion CDG au Pôle santé et sécurité au travail
- Lignes directrices de gestion
- Logement location
- Adressage
- Demande de subvention
- Questions diverses

1/ PACTE DE GOUVERNANCE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Un exemplaire de ce pacte a été diffusé par messagerie électronique à tous les conseillers le 14 janvier 2021. Il peut être consultable sur le site internet de la commune sous l'onglet « La Communauté de Communes ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Accepte à l'unanimité des présents le pacte de Gouvernance proposée par la Communauté de Communes.

2/ CONVENTION ADHESION CDG AU POLE DE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Proposition de reconduire la convention pour une année supplémentaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents la reconduction pour une année supplémentaire de la convention adhésion au CDG.

3/ LIGNES DIRECTRICES DE GESTION(LDG)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la loi de transformation de la fonction publique prévoit l'obligation pour toutes les collectivités territoriales quelle que soit leur taille de définir leurs Lignes Directrices de Gestion (LDG) à partir du 1^{er} janvier 2021.

Les lignes directrices de gestion visent à :

1. Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GPEEC
2. Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. En effet, les CAP n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion interne

Les LDG sont définies par l'autorité territoriale après avis du comité technique. Elles s'appliqueront en vue des décisions individuelles (promotions, nominations, ...) prises à compter du 01/01/2021.

Pour information, les référents : Jean-Jacques LAVALLADE et la secrétaire de Mairie feront le suivi des LDG.

4/ LOGEMENT LOCATION

M. le Maire demande l'accord du conseil pour louer un appartement vaquant des écoles, une locataire souhaitant occuper le local à partir du 1^{er} février 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents la demande de M. le Maire pour louer à partir du 1^{er} février l'appartement des écoles.

5/ ADRESSAGE

Le projet adressage a commencé avec l'équipe composée de JJ. Lavallade, H-G. Rouizi, M. Courarie et JP. Trijau. JP Trijau a présenté l'état d'avancement du projet ; à ce jour l'inventaire de toutes les voies de la commune est en cours ainsi qu'une proposition de leur nouvelle dénomination. L'état d'avancement du projet est consultable en mairie.

6/ DEMANDE DE SUBVENTION

La subvention (DETR) qui nous avez été accordée pour la boulangerie n'est plus valide. Un nouveau dossier doit être urgemment déposé pour une demande de subvention de 30% pour travaux et équipements en sachant que les travaux devront impérativement commencer pendant le deuxième semestre de cette année. Sinon une nouvelle subvention devra être demandée en 2022. Des subventions au niveau du département et du ministère de l'intérieur peuvent également être demandées.

M. le Maire demande au conseil l'autorisation de déposer une nouvelle DETR pour des travaux et de l'équipement concernant la boulangerie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents la demande de M. le Maire pour déposer une nouvelle DETR pour des travaux et du matériel concernant la boulangerie.

7/ QUESTION DIVERSES

- **Repas des aînés**

Le repas des aînés pour les personnes de 65 ans ou plus n'a pas pu avoir lieu en 2020 et demeure très incertain pour 2021 en raison de la pandémie COVID-19. Mme Valérie DUTROP propose au Conseil Municipal de le remplacer par un bon d'achat d'une valeur de 20 € à valoir chez les commerçants de Bussière-Badil. Le nombre de personnes pouvant bénéficier de ce bon d'achat est évalué à environ 186 personnes. Pour les nouveaux arrivants de + de 65 ans et qui ne sont pas inscrits à la Mairie, cela pourra être également une occasion de les connaître.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents le principe d'un bon d'achat d'une valeur de 20 € pour toutes les personnes de Bussière âgées de 65 ans ou plus.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Mme Valérie DUTROP pour mener à bien ce projet.

- **Remise en état du Chemin des Margues**
Des devis sont en cours.
- **Foire des Potiers**
Lors du prochain Marché Céramique en mai 2021, les potiers souhaitent faire une exposition dans l'église de Bussière.
Les potiers souhaiteraient une augmentation de la subvention communale de 2000 € à 3000 €.
- **Les appartements ROUSSEAU et FANETTE (en face de la pile)**
Une étude est en cours pour voir de quelle manière la commune pourrait en devenir propriétaire. Ces appartements sont à l'heure actuelle propriété de la Communauté de Communes alors que nous remboursions l'emprunt indirectement en reversant la totalité des loyers.
- **La SEMOP**
Présentation de la SEMOP « O'Périgord Nontronnais », concession de service Eau Potable. Les objectifs de la SEMOP pour la collectivité sont les suivants : les tarifs appliqués doivent financer l'ensemble du service (préservation de l'équilibre budgétaire), le respect de la loi sur l'Eau, le respect du principe de traitement équitable des usagers devant un même service (1 territoire + 1 service + 1 opérateur = 1 tarif).
- **Désignation de référents forêt pour le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin**
Richard Zucchi se propose comme référent pour la commune de Bussière-Badil

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents la proposition de M. Richard Zucchi d'être le référent forêt pour le PNR Périgord-Limousin.

- **Le Journal Communal**
La publication du Journal Communal est prévue pour la fin du mois de janvier 2021. Il est en cours de préparation par la commission communication.
- **Présentation de l'application CITYALL**
C'est l'application mobile de référence (de la société LUMIPLAN) pour alerter et informer les citoyens sur un téléphone mobile (Smartphone).
Cette application permet aux mairies de diffuser instantanément messages et alertes via des notifications envoyées directement sur le téléphone mobile des administrés.
Cela suppose donc que la majorité des administrés utilise un Smartphone et que le réseau soit de bonne qualité sur tout le territoire de la commune.
Une réflexion plus approfondie est nécessaire pour évaluer l'intérêt d'une telle application pour notre petite commune (moins de 500 habitants).
- **La boulangerie**
Le dossier judiciaire est toujours en cours d'instruction. Lors d'une rencontre avec la sous-préfète M. le maire a demandé son assistance pour essayer de faire accélérer la procédure.
David BRIMEAUD a présenté un couple qui s'est porté candidat à la reprise de la boulangerie de Bussière d'où l'urgence de pouvoir disposer du local afin de l'aménager et d'y installer le matériel nécessaire avant une éventuelle reprise.

LA SEANCE EST LEVEE A 22H45